

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE *Adjoint Adm Terr local Principal 1^{er} Cl*
CATEGORIE *C*
ANNEE *2023*

Collectivité / Etablissement public
*Syndicat Intercommunal
 Casinca Moriani*

2023 Fokelli

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

| ORDRE DE PRIORITÉ | CIVILITÉ - NOM PRENOM | GRADE ACTUEL | DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT |
|-------------------|----------------------------|---|-----------------------------|
| <i>①</i> | <i>POLI Anne Françoise</i> | <i>A. A. T. principal 1^{er} Cl</i> | <i>01/06/2023</i> |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt**, le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

| | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|--|----------|----------|----------|
| Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions) | <i>1</i> | <i>0</i> | <i>1</i> |
| Inscrits sur le tableau d'avancement de grade | <i>1</i> | <i>0</i> | <i>1</i> |

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
27 AVR. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
27 AVR. 2023
 Premier arrivé
 Gestion Carrières

Fait à *Fokelli* le *24/04/2023*

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)

